

Guide de la transition écologique et énergétique à destination des candidats et futurs élus locaux



AMORCE

Introduction

Les élections municipales des 15 et 22 mars prochains constituent une séquence démocratique structurante pour les territoires. Elles dessineront pour six ans les priorités locales en matière de cadre de vie, de services publics, d'aménagement du territoire et de développement économique. Elles représentent un temps décisif pour inscrire durablement la transition écologique et énergétique au cœur des projets territoriaux.

Les collectivités sont déjà en première ligne face au changement climatique, à la hausse des coûts de l'énergie, aux tensions sur la ressource en eau, à la crise agricole ou encore aux enjeux croissants de santé environnementale.

C'est dans ce contexte qu'AMORCE propose, à travers ce guide, un ensemble de propositions opérationnelles à destination des candidats et des futurs élus, dans ses champs de compétence : énergie, eau, déchets et propreté. Ces propositions ont vocation à être portées et déployées localement, dès le début du mandat, comme des réponses concrètes aux attentes et préoccupations quotidiennes des habitants.

Car la transition écologique n'est pas un sujet « à côté » des priorités locales : elle est un levier central de souveraineté territoriale, de santé publique, de pouvoir d'achat et de qualité du cadre de vie. Réduire la dépendance énergétique, protéger les ressources locales, mieux gérer les déchets, adapter les territoires aux aléas climatiques, c'est à la fois agir pour le climat, améliorer la vie quotidienne des habitants et renforcer la compétitivité économique des territoires.

Ce chemin n'est toutefois pas exempt de contraintes. Les finances locales sont sous tension : raréfaction des recettes fiscales propres, difficultés à en faire évoluer les bases, baisse ou instabilité des soutiens de l'État. AMORCE est pleinement mobilisée dans les combats en faveur d'une fiscalité plus juste et de financements pérennes

pour accompagner les transitions. Mais dans l'intervalle, l'inaction n'est pas une option et les propositions présentées ici sont pensées pour être现实istes, graduées et opérantes, y compris dans un contexte budgétaire contraint.

Il convient également de rappeler que la transition écologique et énergétique est un projet collectif et multiniveaux. Certaines propositions relèvent directement des programmes municipaux, d'autres des compétences intercommunales, et certaines encore des syndicats. Les élus ne partent pas de zéro : de nombreuses données, diagnostics et documents de planification existent déjà, notamment à l'échelle régionale et intercommunale. Les mobiliser permet de gagner du temps, de sécuriser les décisions et de renforcer la cohérence des politiques publiques.

Ce document s'adresse enfin à une double audience. Aux élus expérimentés, qui souhaitent s'appuyer sur des propositions éprouvées pour renforcer ou prolonger leurs actions. Mais aussi aux candidats et nouveaux élus, parfois novices sur ces sujets, pour lesquels AMORCE se tient à disposition afin d'expliquer, accompagner et co-construire les démarches tout au long du mandat.

Au-delà des propositions, ce guide est une invitation : faire de la transition écologique une action collective, appuyée par AMORCE, sur l'ensemble des territoires. Face à l'ampleur des défis, la mutualisation, le partage d'expériences et l'engagement commun sont plus que jamais des conditions de réussite.

SOMMAIRE

Mesures transversales structurantes

P.4

1. Initier une conférence des parties prenantes et citoyenne locale
2. Des finances locales tournées vers la transition écologique
3. Une stratégie locale de développement économique et d'emplois autour des activités liées à la transition écologique et énergétique
4. Une Commande publique locale exemplaire : s'engager dans la réalisation d'achats publics sobres et responsables
5. Une politique alimentaire et de biodiversité volontariste, qui accompagne la transition du secteur agricole et forestier
6. Des services publics locaux solidaires à l'international

Énergie & réseaux

P.8

7. Mettre en place un service d'accompagnement des habitants à la maîtrise de leur facture énergétique
8. Déployer un plan de sobriété énergétique sur son patrimoine public
9. Accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation
10. Déployer un service public de la chaleur renouvelable
11. Mettre en oeuvre des projets d'énergies renouvelables sur son patrimoine et sur le foncier public
12. Se doter d'un plan canicule territoriale

Déchets, propreté & économie circulaire

P.11

13. Fixer une feuille de route territoriale "Propreté et Economie circulaire"
14. Mettre en place une stratégie territoriale de lutte contre les plastiques
15. Mettre en place le tri partout, pour tous, tout le temps
16. Assurer une meilleure autonomie territoriale et développer une vraie stratégie de production d'énergie et de matières fertilisantes locales
17. Faire de la propreté et de la lutte contre les dépôts sauvages une priorité locale

- 18.** Faire de la protection des captages d'eau potable une priorité du mandat
- 19.** Fixer un objectif de -10 % d'eau prélevée sur le territoire
- 20.** Faire du service d'eau un service sobre et producteur d'énergies renouvelables
- 21.** Définir une stratégie tarifaire qui répond aux besoins d'investissement et aux enjeux environnementaux et sociaux
- 22.** Fixer des objectifs de désimperméabilisation et de végétalisation des territoires

Mesures transversales structurantes

Le bloc communal dispose de leviers déterminants pour piloter la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire, à travers la planification, la gouvernance locale et l'orientation des financements publics. Face aux défis climatiques et à la nécessaire adaptation des territoires, ces enjeux appellent une action structurée, transversale et partenariale. Agir comme suit, c'est donner au territoire les moyens de concevoir, financer et déployer des projets de transition ambitieux et cohérents :

01. Initier une conférence des parties prenantes et citoyenne (COP) locale sur l'ensemble des thématiques de la transition écologique et énergétique (climat, énergie, eau, déchets, air et biodiversité, mobilité)

Cette conférence est organisée dans le but de fixer des objectifs ambitieux au territoire, et d'en évaluer les bénéfices économiques, sociaux, sanitaires et plus globalement de qualité de vie pour les territoires et leurs populations (citer le « plan climat ») et de convenir de mesures engageantes pour les parties pour atteindre ces objectifs. Ces mesures pourront être reprises dans la mise à jour des Plans climat locaux. Il conviendra d'intégrer à ces réflexions les enjeux d'adaptation au changement climatique et de lutte contre les îlots de chaleur.



Pour aller plus loin :

- Au regard des résultats obtenus, signature d'un contrat de relance de la transition écologique (CRTE) entre la collectivité et l'État voire la Région.
- Signature de contrats d'engagement avec les différents secteurs (commerce, industrie, agriculture, associatif) reprenant les objectifs et les engagements élaborés dans la conférence et des mesures d'accompagnement de ces secteurs à mettre en place (réduction des consos, etc.)

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication**

**Pour aller plus loin :**

- La collectivité organisera, également, des campagnes de financement participatif pour le financement de projets de transition écologique et énergétique locaux.

02. Des finances locales tournées vers la transition écologique et énergétique et qui favorisent la participation citoyenne

La collectivité réalisera un budget vert communiqué à ses habitants identifiant la part de son budget favorable à la transition écologique et énergétique et indiquant les bénéfices économiques des mesures de transition. Le budget de la collectivité pourra inclure un budget participatif comportant des propositions de financement de projets en faveur de la transition écologique et énergétique dans les domaines de l'économie circulaire, des énergies renouvelables et de la gestion de la ressource en eau.

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication**

03. Une stratégie locale de développement économique et d'emplois autour des activités liées à la transition écologique et énergétique, intégrant des objectifs

La collectivité pourra initier des actions favorisant l'accueil d'entreprises spécialisées sur son territoire, le développement d'une offre de formations à ces métiers et soutenant la création d'emplois dans ce secteur d'activité localement. L'action de la collectivité pourra également intégrer un travail spécifique sur le besoin de formation et de fidélisation des agents des collectivités.

04. Une Commande publique locale exemplaire : s'engager dans la réalisation d'achats publics sobres et responsables

Réaliser un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (dont le contenu sera adapté en fonction de la taille de la collectivité) comportant des engagements en matière d'achats publics vertueux.

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication**



Pour aller plus loin :

Se fixer des objectifs d'inclusion de clauses environnementales dans les achats publics, en particulier en matière d'énergie, d'eau et d'économie circulaire.

Dans tous les secteurs d'achats pertinents, favoriser le recours à des biens ou matériaux issus du réemploi, de provenance locale et responsables : construction de bâtiments, véhicules (il est proposé de mener une réflexion générale sur la motorisation et la décarbonation des flottes de véhicules, la collectivité pourra élargir cette réflexion à l'ensemble des acteurs du territoires), textiles, produits d'entretien, ameublement, alimentation, etc.

Pour les structures intercommunales : mettre en place un service d'aide aux plus petites collectivités pour les accompagner dans ces achats responsables / voire mettre en place des groupements d'achats.

05. Une politique alimentaire et de biodiversité volontariste, qui accompagne la transition du secteur agricole et forestier

Développer des partenariats avec le monde agricole et forestier en se fixant des objectifs communs de résultats et de moyens (notamment sur l'accompagnement du monde agricole). De nombreux partenariats sont possibles sur de nombreuses thématiques pour encourager les pratiques durables : alimentation (via l'approvisionnement des cantines, notamment), réduction des prélèvements en eau, réduction de l'usage des pesticides, le retour au sol des matières



Pour aller plus loin :

Mener une politique de structuration de la gestion de la forêt privée et publique sur son territoire, notamment en initiant la mise en œuvre d'un plan de massif forestier ou d'un plan de remembrement forestier.

organiques issues des collectivités, participation à la mobilisation de la biomasse pour la production d'énergie notamment.

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication et ces supports de présentation**

06. Des services publics locaux solidaires à l'international en faveur de la transition écologique et énergétique

La collectivité pourra s'engager dans le portage et le financement de projets de coopération et de solidarité internationale notamment en mobilisant les dispositifs 1% déchets, énergie, eau ; et orienter ses actions de jumelage avec les pays tiers vers la transition écologique et énergétique.

→ **Retrouvez des ressources et retours d'expérience intéressants dans cette boîte à outils et sur le site dédié.**

Énergie & réseaux

Le bloc communal joue un rôle central dans la politique énergétique locale, en tant qu'organisateur de services publics, gestionnaire de patrimoine et producteur d'énergie. Dans un contexte de hausse des prix et de dépendance aux fossiles, la transition énergétique constitue un enjeu direct de pouvoir d'achat, de compétitivité économique et de souveraineté territoriale. Agir comme suit, c'est réduire durablement les factures de la collectivité et des habitants, lutter contre la précarité énergétique, sécuriser l'approvisionnement au bénéfice des habitants et améliorer le cadre de vie :

07. Mettre en place un service d'accompagnement des habitants à la maîtrise de leur facture énergétique

Proposer aux habitants un calcul de cette facture (en précisant ce qui est imputable au logement, au transport, etc.) et promouvoir les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables pour améliorer leur bilan énergétique.



Pour aller plus loin :

Calculer la facture énergétique moyenne du territoire et son autonomie énergétique territoriale en faisant le ratio production d'énergie dans le territoire sur la consommation d'énergie du territoire et se fixer un objectif chiffré à atteindre au cours du mandat.

08. Déployer un plan de sobriété énergétique sur son patrimoine public

Ce plan visera à diminuer les consommations d'énergie de son patrimoine public (bâtiments et éclairage public) et maîtriser sa facture énergétique. Le retour sur investissement pour la collectivité en y incluant la réduction des charges énergétiques pourra être mis en avant.



Pour aller plus loin :

Mettre en place à l'échelle de l'intercommunalité un service de conseil en énergie partagé à destination des plus petites collectivités.

Réaliser un schéma directeur immobilier énergétique pour identifier les actions à mener et prioriser les bâtiments à rénover

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication**

09. Accompagner tous les habitants du territoire dans leurs projets de rénovation via un Service Public à la Rénovation de l'Habitat ambitieux

Ce service accompagne, conseille et oriente les habitants de son territoire dans leurs projets de rénovation énergétique et de changement de chauffage de leur logement.

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette boîte à outils**



Pour aller plus loin :

Mettre à disposition de ses habitants des compteurs pédagogiques leur permettant de prendre conscience de leurs consommations énergétiques.

Mettre en œuvre des aides locales venant compléter les aides nationales, conditionnées au passage par le SPRH, visant les objectifs suivants : réduire le reste à charge pour les ménages les plus précaires, favoriser également le confort d'été évitant la généralisation des climatiseurs, mettre en œuvre des boucles d'eau chaude secondaire permettant du chauffage collectif, etc.

Structurer un réseau local d'artisans et le mettre à disposition des habitants.

Mettre en place une modulation de la taxe foncière pour les logements en fonction de la performance énergétique des logements.

10. Déployer un service public de la chaleur renouvelable et viser au moins 25 % de la population chauffée par des EnR&R locales

Toutes les sources doivent être mobilisées (chaleur des stations d'épuration et des unités de valorisation énergétique des déchets, géothermie, solaire thermique, bois-énergie, etc.).

Créer un Eco réseau de chaleur renouvelable alimenté à plus de 50% par des énergies locales et renouvelables et de récupération ou poursuivre son développement et son verdissement des réseaux de chaleur existant.

→ **Retrouvez des ressources et retours d'expérience intéressants dans cette boîte à outil et webinaire**



Pour aller plus loin :

Cartographier les besoins de chaleur et de froid du territoire, identifier les productions de chaleur existantes et potentielles

Planifier l'évolution des réseaux énergétiques (gaz, électricité, chaleur) de son territoire en pensant leur complémentarité

Favoriser les solutions collectives de chauffage et de rafraîchissement en bâtiment collectif en mettant en œuvre une aide financière à la mise en place de boucles d'eau chaude secondaire

11. Mettre en œuvre des projets d'énergies renouvelables sur son patrimoine et sur le foncier public

Votre collectivité pourra, également, participer à la gouvernance et au capital des projets portés par d'autres acteurs dans le territoire notamment initiés par les citoyens. Les collectivités pourront également définir une nouvelle génération des Zones d'Accélération des EnR et réviser leurs documents d'urbanisme afin de favoriser le développement des EnR&R.

→ **Retrouvez des ressources et retours d'expérience intéressants dans cette boîte à outil et publication**



Pour aller plus loin :

Atteindre *a minima* un approvisionnement à 50 % des bâtiments publics en énergies renouvelables et de récupération (grâce à la production locale ou à des contrats d'achat) et viser un objectif minimal de production d'énergie renouvelable de 10 % à 100 % de la consommation énergétique du territoire.

Développer des projets d'autoconsommation individuels et collectifs, ou les favoriser. Il conviendra pour les projets de production sur le patrimoine public de les adapter au mieux pour maximiser l'autoconsommation sur place. Au regard de l'enjeu économique de l'approvisionnement énergétique, l'autoconsommation doit à être au centre des réflexions dans le domaine.

S'engager à respecter et faire respecter les chartes de bonnes pratiques sur le développement éolien et agrivoltaique développées par AMORCE.

12. Face aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, se doter d'un plan canicule territoriale

Ce plan contient des mesures d'adaptation des services publics lors des vagues de canicule (par exemple en indiquant les lieux publics climatisés gratuits (musées, ...), en mettant en place une amplitude horaire plus importante pour les parcs, une adaptation de l'occupation des écoles (classe en plein air si cour végétalisée, salles de classe au sud non utilisées, repas froid), etc.).

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication**



Pour aller plus loin :

Entreprendre des travaux d'adaptation de ses bâtiments publics en privilégiant les bâtiments accueillant les publics les plus fragiles.

Déchets, économie circulaire & propreté

La gestion des déchets et de la propreté constitue un service public de proximité au cœur du mandat local. Le geste de tri est aujourd’hui identifié par les Français comme le premier acte de transition écologique à leur portée, plaçant les collectivités en première ligne pour organiser un service efficient, lisible et juste. Agir comme suit, c'est répondre aux attentes des usagers et garantir un service public de gestion des déchets performant et maîtrisé financièrement :

13. Se fixer une feuille de route territoriale « Propreté et Économie circulaire » avec des objectifs ambitieux

Ces objectifs porteront sur la salubrité, de réduction des déchets, de collectes sélectives, de recyclage, de valorisation de ces déchets et de réduction du stockage en tendant vers une gestion autonome sur le territoire.

→ Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication



Pour aller plus loin :

Créer un outil de planification local de la prévention et de gestion des déchets pour se projeter sur les évolutions et les investissements sur la collecte et le traitement des déchets pour le mandat à venir.

14. Mettre en place une stratégie territoriale de lutte contre les plastiques

Travailler sur des solutions pour éviter le recours à la consommation de matières plastiques, notamment d'emballages, en développant par exemple un accès à l'eau du robinet dans les espaces publics avec le déploiement de fontaines à eau. En développant la consommation de produits en vrac et le recours aux emballages consignés en verre. En bannissant les emballages plastiques des évènements publics et des services de la collectivité.

→ Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication

15. Mettre en place le tri partout, pour tous, tout le temps et sur un maximum de déchets

Cette action vise à mobiliser tous les habitants, sur tous les gestes de tri. Pour concrétiser cette mobilisation, la collectivité s'assure de l'existence de solutions de tri sur tous les déchets triables (emballages, biodéchets, textiles, déchets électroniques, d'ameublement, jouets, bricolage, jardinerie, piles, déchets dangereux...), à domicile, sur point d'apport volontaire ou en déchetteries, mais aussi dans l'espace public, dans les établissements recevant du public et sur les lieux de travail. Promouvoir en particulier les collectes sélectives d'emballages dans tous les bâtiments et les espaces publics mais aussi au travail, dans les établissements touristiques et de restauration.

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication**



Pour aller plus loin :

Obtenir le déploiement sur le territoire de toutes les filières à responsabilité élargie du producteur afin qu'elles développent d'autres points de collecte des déchets en dehors des équipements publics et en faire la promotion auprès de la population, assurant un financement du tri, du réemploi et du recyclage par les metteurs sur le marché pour maîtriser la fiscalité locale.

Développer les activités économiques du réemploi, de la réparation et du recyclage sur le territoire en s'appuyant en particulier sur l'économie sociale et solidaire, les acteurs économiques et le monde agricole.

16. Assurer une meilleure autonomie territoriale et développer une vraie stratégie de production d'énergie et de matières fertilisantes locales, peu couteuses et décarbonées à partir des déchets

Créer ou moderniser des installations de valorisation énergétique des déchets. Pour les collectivités qui utilisent le stockage comme principale solution de traitement de leurs déchets résiduels, se projeter vers d'autres solutions de valorisation pour atteindre les objectifs de la loi AGEC et réduire leurs couts. Utiliser le compost produit à partir des biodéchets collectés sur le territoire, par exemple en proposant ce compost aux agriculteurs locaux pour un retour au sol en circuit-court de ces matières.

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants sur la valorisation énergétique dans cette publication et matières organiques dans celle-ci**



Pour aller plus loin :

Développer des réseaux de chauffage urbain ou d'énergie distribuant l'énergie produite par la valorisation des déchets.

Développer ou co-développer des unités de méthanisation des déchets organiques des collectivités locales.

Transformer sa flotte de véhicules de service en utilisant l'énergie produite localement (GNV, électricité).

Soutenir la possibilité du retour au sol des matières organiques issues des unités de valorisation organiques.

17. Faire de la propreté et de la lutte contre les dépôts sauvages une priorité locale

Mettre en place une brigade verte et des ambassadeurs du tri pour former et informer les citoyens, et sanctionner les incivilités.

→ **Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication**



Pour aller plus loin :

Favoriser l'utilisation ou développer une application ou un service pour signaler les déchets abandonnés.

Eau & assainissement

L'eau potable et l'assainissement constituent des services publics essentiels relevant du bloc communal et doivent être érigés en enjeu central du mandat local. Face aux risques sanitaires, à la raréfaction de la ressource et à l'évolution des normes, la gestion de l'eau est devenue un enjeu majeur de santé publique et de sécurité des populations. Agir dès aujourd'hui, comme suit permet d'anticiper les obligations à venir, de sécuriser le service rendu et de garantir la pérennité des services d'eau et d'assainissement :

18. Faire de la protection des captages d'eau potable une priorité du mandat pour maintenir la confiance en la qualité de l'eau

Protéger les aires d'alimentation des captages par la maîtrise foncière et la mise en place de baux environnementaux, développer des partenariats gagnant-gagnant avec le monde agricole sur la réduction des pesticides et fertilisants chimiques en s'appuyant sur les financements européens, nationaux et locaux.

→ Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans ce webinaire et ces supports de présentation



Pour aller plus loin :

Envisager des traitements de l'eau distribuée en adéquation avec la connaissance sur les polluants.

Communiquer et rassurer sur la qualité et les moyens mis en œuvre pour la protéger

Zéro pesticide dans les services publics

Développer une stratégie d'accès à l'eau potable dans l'espace public

19. Se fixer l'objectif de -10 % d'eau prélevée sur le territoire en développant des partenariats partageant l'effort entre toutes les parties prenantes

Impliquer tous les acteurs dans une démarche d'économie d'eau et favoriser la réutilisation des eaux usées traitées sur le territoire pour limiter la pression sur la ressource en eau potable.

→ Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans ces publications



Pour aller plus loin :

Lancer une grande campagne de communication sur les économies d'eau et les bons gestes pour éviter la pollution de l'eau à l'adresse tous les types d'usagers (population, administration, secteurs économiques).

Être exemplaire et réduire la consommation d'eau des usages publics de la collectivité en se fixant un objectif de réduction

des consommations du patrimoine supérieur à l'objectif territorial

Mettre en place un plan de rénovation des réseaux d'eau pour lutter contre les fuites.

Faire une étude d'opportunité sur la réutilisation des eaux usées traitées et se fixer un objectif adapté au territoire à l'échelle du mandat

Mettre en place une aide à la mise en place de dispositifs de récupération d'eau de pluie



Pour aller plus loin :

Généraliser d'ici 2030 les compteurs individuels dans les habitations <R+3, selon conditions techniques et économiques acceptables, pour individualiser, d'ici 2040, les contrats, dans le respect de l'équilibre économique des services.

Mettre en place une stratégie d'accompagnement des ménages précaires en impayés. Lutter contre les impayés d'eau des usagers non précaires.

20. Définir une stratégie tarifaire qui répond aux besoins d'investissement et aux enjeux environnementaux et sociaux

Définir des seuils de surconsommations d'eau par usager pour inciter à la réduction des consommations d'eau. Mettre en place une tarification incitative et sociale de l'eau. Définir une stratégie pluriannuelle d'investissement à la hauteur des enjeux de préservation de la qualité et de la quantité d'eau et de la gestion des infrastructures.

→ Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans [cette publication](#)

21. Faire du service d'eau un service sobre et producteur d'énergies renouvelables

Réaliser un diagnostic de maîtrise et de potentiel de production d'énergies renouvelables pour les stations d'épuration de son territoire. Investir dans la méthanisation des boues.

→ Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans [cette publication](#)

22. Afin d'améliorer l'adaptation des territoires au dérèglement climatique, se fixer des objectifs de désimperméabilisation et de végétalisation des territoires pour favoriser la recharge de nappe, maîtriser les ruissellements et favoriser l'infiltration à la parcelle

Les documents d'urbanisme peuvent intégrer ces objectifs et des mesures facilitant ces actions de même que les cahiers des charges des zones d'aménagement concerté (ZAC) ou les règlements de lotissements.

→ Retrouvez des retours d'expérience intéressants dans cette publication



Pour aller plus loin :

Se doter d'une stratégie de gestion des eaux pluviales faisant la part belle au déploiement des dispositifs d'infiltration, de stockage et de réutilisation des eaux de pluie

Fixer des objectifs réglementaires de désimperméabilisation assorti d'un zonage pluvial



18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex
Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : amorce@amorce.asso.fr
www.amorce.asso.fr



[Association AMORCE](#)



[Association AMORCE](#)